

ARRETE N° 000211/MINMIDT du 11 janvier 2013

Portant création de Brigades de Contrôle des Activités Minières dans les Délégations Régionales du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2012/432 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
- Vu décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement,
- Vu le décret n° 2012/432 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent Arrêté, créées des Brigades de Contrôle des Activités Minières dans les Délégations Régionales des Mines, de l'Industrie, et du Développement Technologique ci-après au Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique :

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE L'ADAMAOUA

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DE L'ADAMAOUA

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU CENTRE

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DU CENTRE

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE L'EST

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DE L'EST

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE L'EXTREME NORD

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DE L'EXTREME NORD

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU LITTORAL

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DU LITTORAL

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU NORD

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DU NORD

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU NORD-OUEST

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DU NORD OUEST

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DE L'OUEST

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DE L'OUEST

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU SUD

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DU SUD

DELEGATION REGIONALE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE DU SUD-OUEST

BRIGADE REGIONALE DE CONTROLE DES ACTIVITES MINIERES DE SUD OUEST

ARTICLE 2 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et anglais./-

Yaoundé, le _____

LE MINISTRE MINES, DE L'INDUSTRIE, ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Emmanuel BONDE